

Assemblée communale

du 15 mai 2008

Procès-verbal (basé sur enregistrement)

Convocation: - par affiche au pilier public
- par avis dans la Feuille Officielle
- par lettre tout-ménage, accompagnée d'une info communale, du PV de l'assemblée communale du 20 décembre 2007, de la récapitulation des comptes 2007.

Présences: - le conseil communal: Christian Vorlet, syndic, Arnold Chassot, vice-syndic, Catherine Chenaux, Sylvie Wider, Vincent Stucky.
- la secrétaire communale Fanny Genoud
- la caissière communale R-M Demierre
- 8 citoyen-ne-s

Majorité absolue : 8

A 20.15 h, M. Christian Vorlet, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la cordiale bienvenue aux citoyen-ne-s présent-e-s. Il remercie les personnes présentes de consacrer leur soirée à l'assemblée. Il salue la présence d'un journaliste de la Liberté.

C. Vorlet constate que l'assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes c'est-à-dire par une affiche au pilier public, annonce dans la F.O. du 25 avril 2008 et lettre tout-ménage; les citoyen-ne-s n'ayant pas de remarque quant à la convocation et au tractanda, il déclare l'assemblée ouverte; elle peut valablement délibérer. Les délibérations sont enregistrées afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs, Nicole Hartmann, Anne-Marie Hirt, Marie et Walter Stucky, Nicole et Edwin Stucky, Elisabeth Stucky, Laurent Wider, Francine Baechler, Isabelle Chassot, Laurent Wider, Bruno Stucky.

Deux scrutateurs sont désignés : Michel Hirt et Jean-Daniel Bosson

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2007

Les citoyen-ne-s l'ont reçu avec la convocation.

Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est considéré comme approuvé.

Le syndic remercie la secrétaire, Mme Fanny Genoud, pour sa rédaction.

2. Comptes 2007

Compte de fonctionnement

Une récapitulation des comptes a été distribuée aux citoyen-ne-s avec la convocation et un exemplaire complet était à disposition au secrétariat communal. Des exemplaires complets sont distribués aux citoyen-ne-s présent-e-s à l'assemblée.

En introduction, le syndic informe l'assemblée que les comptes 2007 bouclent avec un déficit de Fr. 29'900.-, ce qui représente à peu près 5% des recettes. Le budget prévoyait un bénéfice de Fr. 2142.-. La différence est importante. Elle ne provient pas des charges, qui sont dans l'ensemble sous contrôle mais du nouveau taux d'impôts qui est passé de 50% à 46.3%, suite à la prise en charge par le canton de tout ce qui est hospitalier. Cette différence de taux représente une diminution de l'impôt encaissé de l'ordre de Fr. 22'000.- pour la commune. D'autre part, un important remboursement d'impôts imprévu de 34'000.- CHF a dû être fait. Il a été décidé de répartir ce remboursement sur deux ans, à savoir 12'000.- CHF sur l'exercice 2007 et le solde sur l'exercice 2008. Ceci a été fait en accord avec la commission financière et la fiduciaire qui contrôle nos comptes. Le but était d'amortir le choc.

Les charges s'élèvent à 625'704.70 CHF et les produits à 595'804.70. Le déficit constaté diminue la fortune de la commune qui passe à 350'360.26 CHF.

Le conseil a décidé de constituer un groupe de travail, constitué de un ou deux membres de la commission financière, de la caissière et de deux membres du conseil. La mission de cette task force est d'améliorer la façon dont nous planifions et gérons les impôts communaux. Il faut savoir que ce travail se fait encore entièrement manuellement. Cette façon de faire ne correspond plus aux exigences car elle n'offre pas la transparence, l'exactitude et la simplicité dont nous avons besoin pour gérer la commune. L'idée est d'être prêt pour le budget 2009 et ainsi pour les comptes 2008.

Le syndic passe au travers des autres chapitres qu'il commente, sans susciter de question.

L'assemblée n'ayant pas d'autres commentaires concernant le compte de fonctionnement, M. Christian Vorlet passe la parole à M. Klaus Hartmann pour lire le rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière

M. Michel Hirt lit le rapport et propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2007. A préciser que les comptes ont été révisés par la fiduciaire Arbogna SA de Domdidier. Deux points restent à améliorer : la facturation des impôts et le suivi des contentieux, soit l'encaissement des impôts. Une solution valable pourra certainement être trouvée d'ici la fin de l'année.

L'assemblée passe au vote. Les membres du conseil communal ne votent pas.

Résultat : le compte de fonctionnement 2007 est approuvé à l'unanimité.

Compte d'investissement

Christian Vorlet lit les différents investissements effectués en 2007 à savoir :

Fr. 53'800.- pour achat du bus scolaire, une décoration du bus a été faite.

Fr. 52'498.45 pour la nouvelle mensuration cadastrale

Le total des investissements s'élève à 100'698.45 CHF.

L'assemblée n'a pas de remarque concernant le compte des investissements ; la commission financière non plus.

L'assemblée passe au vote. Les membres du conseil communal ne votent pas.

Résultat : le compte des investissements 2007 est approuvé à l'unanimité.

Le syndic donne encore quelques commentaires concernant le bilan.

3. Divers

Route communale :

M. Jean-Daniel Bosson demande à ce qu'une bande le long de la route soit faite pour protéger les piétons. Au lieu d'élargir et de faire des trottoirs, commençons déjà par quelque chose de simple.

Christian Vorlet rappelle que l'élargissement dont il a été discuté concerne le tronçon du Ra-fouet et non la route communale. Au sujet de la bande, le Conseil en avait discuté et n'est pas favorable à ce projet car c'est trop dangereux. Cela va faire croire aux piétons qu'ils sont en sécurité alors que ce n'est pas du tout le cas.

Jean-Daniel Bosson ajoute qu'il faudrait faire une ligne blanche à la hauteur de la fontaine de la commune dans le contour et au fond de la Sonnaz.

Christian Vorlet dit que cela est en cours.

Jean-Daniel Bosson dit qu'il faut la faire uniquement à ces endroits.

Christian Vorlet dit qu'en dernière assemblée il a été demandé de tracer la ligne tout le long de la route.

Jean-Daniel Bosson pense que c'est une erreur car les automobilistes se sentiraient en sécurité et rouleraient encore plus vite.

Christian Vorlet précise que cela a été clairement demandé par la majorité des citoyens lors de la dernière assemblée. Par contre il a été décidé par le conseil de ne pas refaire la ligne maintenant car la route a besoin de travaux d'entretien.

Jean-Daniel Bosson trouve que le piéton doit avoir sa place sur la route et ne pas être relégué au bas-côté dans le champ.

Christian Vorlet récapitule la proposition de Jean-Daniel Bosson : tracer une ligne blanche à la fontaine et au creux de la Sonnaz et une ligne jaune d'un côté de la route.

Jean-Daniel Bosson propose encore le traçage de passages piétons.

Sylvie Wider précise que cela ne se fera pas immédiatement car s'il est avéré qu'on doit refaire le tapis, on va attendre la fin des travaux. Le dossier est en traitement. Elle ajoute encore que pour bénéficier d'une zone à trente à l'heure, on doit installer des modérateurs de trafic. Dans notre village, ceci n'est pas envisageable, au vu de l'activité agricole.

Problème avec le purin :

Michel Hirt dit avoir des problèmes avec le purin d'une certaine entreprise agricole depuis 2-3 ans. Cela devient absolument invivable. L'entreprise purine le vendredi soir à 17-18h. ou le samedi en fin d'après-midi. Ceci devient de plus en plus régulier. Michel Hirt ne veut pas embêter les gens mais il se demande si on ne peut pas faire un règlement. Il est conscient que cela va ennuyer certaines personnes mais le cas vient de se produire dernièrement.

Christian Vorlet précise que le point a été discuté lors du dernier conseil car il y a manifestement eu abus ces derniers temps, en particulier durant le week end de Pentecôte. Le fumier était particulièrement malodorant. Christian Vorlet a téléphoné à la personne concernée. L'entretien s'est très mal passé. Le point de vue de l'agriculteur est qu'il est tout à fait légitime de puriner ou de répandre du fumier à toute heure et de travailler la nuit jusqu'à 2-3 h. le matin. M. Vorlet lui a dit que son entêtement mènerait à la création d'un règlement. Le conseil va décider de la suite à donner à ce cas.

Gérard Chenaux pense que la qualité de son fumier peut certainement être améliorée. En effet, si l'agriculteur épand le lundi c'est tout autant désagréable. Il faudrait peut-être chercher une solution sous la forme d'un conseil de Grangeneuve. L'agriculteur a tout autant intérêt à bien gérer la décomposition pour ne pas perdre d'azote. Et un fumier bien décomposé, s'il ne sent pas la rose, ne dégage jamais une odeur aussi nauséabonde. Cette façon de faire actuelle n'est dans l'intérêt de personne.

Panneau impasse :

M. Charles Chenaux dit qu'il arrive fréquemment que des camions se retrouvent bloqués au Rafuet, croyant leur GPS qui indique que la route continue sur Nierlet-Pontaux. Cela pose problème car ces camions ne peuvent pas tourner. Il faudrait installer un panneau impasse, à la croisée de la place de tir.

Arnold Chassot pense qu'on pourrait aussi mettre un panneau au giratoire à Corminboeuf qui indique que les 40 tonnes ne peuvent pas passer.

Christian Vorlet propose aussi de contacter les entreprises faisant les relevés pour les GPS que la route s'arrête à la forêt. Le conseil trouvera une solution.

La Sonnaz :

Jean-Daniel Bosson demande s'il était possible de faire une plantation le long de la Sonnaz depuis le pont à gauche, le long du ruisseau. C'est bon contre l'érosion. Cela compenserait la haie de la Corbaraya qui n'a jamais été replantée. Il faudrait voir cela avec le propriétaire.

Christian Vorlet dit qu'en toute honnêteté cela lui semble perdu d'avance.

Arnold Chassot dit qu'il n'y a pas d'érosion à cet endroit. Au contraire, il y a plutôt un enlèvement à cause du barrage plus bas.

La discussion se poursuit sur l'historique du ruisseau et la situation actuelle.

Christian Vorlet propose d'étudier le cas, éventuellement avec l'aide d'un professionnel.

Christian Vorlet annonce à l'assemblée que M. Thibault Vultier a atteint la majorité. Comme il n'est pas venu à l'assemblée, son cadeau lui sera remis en mains propres.

L'assemblée n'ayant plus de remarque à faire, le syndic adresse des remerciements à la secrétaire, la caissière, le personnel des routes et des forêts, aux membres des commissions, ainsi qu'aux membres du conseil. Il clôt l'assemblée à 21.35 h et invite les participants à boire le verre de l'amitié.

la secrétaire:

le syndic:

Fanny Genoud

Christian Vorlet

Approuvé par l'assemblée communale du